

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil d'Administration
du mardi 5 novembre 2024

Président : M. Philippe GIRARD, proviseur.

Secrétaire : Mme Valérie BOUCARD, proviseure adjointe

Membres présents en début de séance : 23

Quorum : 16

QUESTIONS TRAITÉES	Page	Observations
I – Approbation du PV du CA du 25 juin 2024	2	
II – Affaires générales	2	Annexe 1 (composition du CA) Annexe 2 (délégations de signatures)
III – Affaires financières	3	
IV – Conventions de stage	4	
V – Conventions signées depuis le dernier CA	4	
VI – Résultats aux examens 2024, constat de rentrée	4	
VII – Programme des actions culturelles et voyages scolaires	4	
VIII - Questions diverses	4	Annexe 3 (PACTE et missions)

A Vesoul, le 7 novembre 2024

Le Président et chef d'établissement,

La secrétaire,

P. GIRARD

V. BOUCARD



**PROCES-VERBAL de la séance du Conseil d'Administration
du Mardi 5 novembre 2024**

Le quorum étant atteint M. le Proviseur ouvre la séance du Conseil d'Administration à 17h45 et Mme BOUCARD, accepte d'exercer la tâche de secrétaire de séance avec l'accord des membres du Conseil d'Administration.

Membres présents : Mmes BOUCARD, JOLIVOT, JARNIGON, LELANN, BONY, ERMEK, HAUSTETE, BIEBER, LARERE, BROUDY, BENEUX, PAULY, FAIVRE, CLERC, CADINHA, BONZI, POULNOT
M. GIRARD, LEDUC, BAQUET, COMBEAU, SIHABOUTH, GOSSEREZ, PRIVAT, CHEVIRON

Membres excusés : Mmes BERNARDIN, COE, PRINCET
M. CROIZIER, MARIOT

Le nombre de membres titulaires présents en début de séance est de 23 ; le quorum étant atteint, M. le Proviseur ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les nouveaux membres du conseil d'administration. Un tour de table est proposé et l'ordre du jour est présenté.

I - Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration :

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2024 est proposé à la relecture et aux remarques éventuelles. Aucune remarque ni modification n'est apportée.

II – Affaires générales :

1. Installation du CA et des commissions

Pour répondre à une question posée par monsieur Cheviron sur la commission permanente, monsieur le proviseur rappelle que le décret de décembre 2021 ne rend pas la commission permanente obligatoire. M. le proviseur rappelle les attributions de la commission permanente et questionne les membres du CA afin de savoir s'ils souhaitent la maintenir. Aucun membre n'a cette volonté, la commission permanente ne sera donc pas convoquée.

M. le Proviseur précise le nom des personnes siégeant aux différentes commissions : conseil de discipline, commission éducative, CSE (ex CHSCT), CESCE, cellule école-entreprise, CVL.

Le CA élu le 14 octobre est installé dans ses fonctions.

Vote des différentes commissions :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	23

Annexe 1 : composition du CA et des instances

2. Règlement intérieur du CA

M. le Proviseur propose aux membres du CA de lire le RI.

Vote du règlement intérieur :	Abstention :	0
	Contre :	0
	Pour :	23

3. Délégations de signatures

M. le proviseur présente les délégations de signatures.

Délégation est donnée à la proviseure-adjointe pour les actes de la vie courante, les fonctions d'ordonnateur et la représentation du proviseur dans les instances.

Vote des autorisations de signature par le chef d'établissement :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 23

Vote des délégations de signatures :

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 23

Annexe 2 : délégations de signatures

III. Affaires financières :

Monsieur le proviseur donne la parole à madame la secrétaire générale pour présenter les différents points.

1. Occupation des logements de fonction et baux précaires

Vote pour l'occupation des logements : Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 23

2. Tarifs pédagogiques (seront présentés au prochain CA)

3. Modalités de remboursement : proposition de maintenir les mêmes tarifs que l'année 2023/2024

Vote pour le maintien des tarifs : Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 23

4. Découpage trimestriel :

Il s'agit de tarifs proposés par la Région. M. Cheviron remarque une erreur dans la du vote des tarifs région (15/07/2025). Mme Larere répond en effet qu'il s'agit d'une erreur sur la fiche envoyée par la Région.

Vote pour les tarifs forfaitaires : Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 23

5. Tarifs SRH

Vote pour les tarifs SRH : Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 23

6. Modalités de calcul des remises d'ordre

Vote : Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 23

IV – Convention de stage

M. le proviseur donne la parole à Mme la DDFPT qui informe que les conventions concernant les stages à l'étranger devront être contrôlées et éventuellement réactualisées.

V – Conventions signées depuis le dernier CA

Convention de partenariat entre le lycée Pontarcher et le DIME Beaudouin, convention de fonctionnement Erasmus +, convention de mutualisation du service restauration et hébergement pour l'accueil des internes du CFA 70 au lycée, convention pour l'accueil des élèves du collège J. Brel au service de restauration et d'hébergement du lycée.

VI – Résultats aux examens 2024, constats de rentrée

M. le proviseur fait un point sur le bilan de rentrée et les résultats aux examens 2024. Il énonce une grande satisfaction au regard des résultats (100% de réussite en CAP, 100% pour la mention complémentaire traiteur et 92,93% pour le baccalauréat professionnel)

Remarque de Mme la DDFPT ; Il serait bien de séparer les résultats du baccalauréat cuisine de ceux du baccalauréat CSR.

M. le proviseur fait lecture des effectifs par classe. En totalité, le lycée accueille 456 élèves auxquels s'ajoutent 14 élèves inscrits dans le dispositif UPE2A (unité pédagogique pour élève allophone arrivant). Le lycée compte 60% de filles, 40% de garçons, 22,2% d'internes, 56,6% de DP et 21,2% d'externes.

VII – Programme des actions culturelles et voyages scolaires

M. le proviseur donne la parole à madame la secrétaire générale qui présente les deux voyages prévus sur l'année civile 2025 (Paris et Strasbourg). La participation demandée aux familles proposée est de 50€ pour Paris et 100€ pour Strasbourg.

Vote pour le montant de la participation des familles :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 23

VIII – Questions diverses :

Questions des enseignants :

PACTE enseignant (**Annexe 3**) : 63,5 parts ont été allouées par le rectorat. Actuellement 57,5 parts ont été attribuées.

Quelles sont les missions de chacun ? M. le proviseur donne lecture des différentes missions attribuées.

Le rectorat attribue également 15,5 IMP (indemnités pour mission particulière). Actuellement 15 IMP ont été attribuées.

Question de madame la DDFPT sur la répartition des IMP pour les référents internationaux qui paraît inadaptée. M. le proviseur répond que la répartition sera de nouveau discutée avec les enseignants concernés.

Quelle réponse peut être donnée par le rectorat et le lycée sur le mal-être enseignant et les arrêts de travail qui en découlent ? M. le proviseur ne peut répondre à la place du rectorat. En ce qui concerne le lycée, l'équipe de direction n'est pas insensible ; il convient toutefois que les personnels sollicitent l'équipe de direction pour étudier chaque situation et ainsi pouvoir apporter des réponses adaptées.

Arrivée de M. Niepceron à 19h00. Le nombre de votant passe à 24

Pourquoi certaines classes ne sont-elles pas dédoublées ? M. le proviseur ne peut pas répondre pour le choix fait l'année passée mais assure qu'une réflexion sera menée en concertation pour la répartition de la DGH prochaine.

Remboursements des déplacements pour les visites en PFMP : les enseignants ont besoin de clarté sur les sommes perçues. Est-il possible d'avoir une copie des montants qui sont remboursés ?

Madame LARERE informe de la possibilité de donner un double du récapitulatif des états de frais.
Est-il possible d'installer une imprimante couleur au pôle hôtelier ? La réponse sera donnée après la réunion informatique du 8 novembre

M. le proviseur donne la parole à M. Niepceron : qui informe de l'existence d'une tarification sociale à destination des familles qui ne bénéficient pas des bourses de l'Etat. Il informe également les membres du CA de l'augmentation prévisible de la dotation région au bénéfice des lycées pour 2025. (12 millions d'euros pour l'ensemble des lycées). Il porte également à la connaissance du CA le coût pour la région de la gratuité des transports scolaires (134 millions d'euros) et nous demande d'inciter les jeunes à réellement utiliser ces transports.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.